



14ème législature

Question N° : 19112	De Mme Marie-Françoise Clergeau (Socialiste, républicain et citoyen - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	
Rubrique >sports	Tête d'analyse >femmes	Analyse > laïcité. respect.
Question publiée au JO le : 19/02/2013 Réponse publiée au JO le : 09/04/2013 page : 3951		

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour le respect de laïcité et de la neutralité dans le sport, d'autant plus que cette remise en cause des principes sportifs se fait toujours au détriment des femmes. En effet, d'une part, les règles de laïcité et de neutralité sont contournées, jusque dans les instances internationales, par un artifice consistant à appréhender les usages religieux comme des usages culturelles. D'autre part, le changement des règles, tel que celui concernant le port du foulard dans la circulaire n° 1322 de la Fédération internationale de football association (FIFA) du 25 octobre 2012, établit une discrimination envers les femmes en autorisant une tenue couvrante non justifiée par la discipline sportive. C'est pourquoi elle lui demande comment elle entend lutter contre ces pratiques discriminatoires envers les femmes, en France et auprès des instances internationales.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.